

Décision

Marché de service pour la Gestion du camping et de la piscine du Cébron par l'association La Bêta-Pi

- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 déléguant des compétences au Président

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter le marché de service sous forme de contrat simplifié pour la gestion du camping et de la piscine du Cébron

- pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2026
- avec l'association la Bêta-Pi, domiciliée 5 rue Bourgneuf, 79500 Melle
- pour un montant total de 21 500€ HT + 1 500€ HT de Prestation Supplémentaire Eventuelle pour la promotion et la communication sur le site du Cébron

Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-3.

D'en informer les conseillers communautaires lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 10 mars 2026
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20260317-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-03-2026

Publication le : 17-03-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48